

L'UROC vous informe

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a publié récemment un avis sur la gestion des risques sanitaires concernant la présence dans les eaux de consommation humaine de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS dits « polluants éternels »).

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (Per and PolyFluorinated Alkyl Substances), dites PFAS, constituent un ensemble de plusieurs milliers de composés chimiques.

Leur nombre exact n'est pas connu :

256 seraient produits industriellement mais il pourrait en exister entre 4 000 et 14 000. Il existe deux catégories de PFAS : les PFAS polymères obtenus par assemblage de molécules contenant du fluor et les PFAS non-polymères. Emballages alimentaires, textiles (Gore-Tex, par exemple), revêtements des poêles, cosmétiques... les PFAS sont utilisés dans la fabrication de nombreux produits industriels de consommation courante depuis les années 1950. Ces molécules sont aussi répandues dans les secteurs de la santé (les médicaments, par exemple) ou de la transition énergétique (panneaux solaires, batteries...).

Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, ces substances ne se dégradent pas dans l'environnement et polluent l'eau, l'air, les sols et les sédiments. C'est pourquoi ils sont appelés « polluants éternels ».

Les produits de la mer, les œufs et les viandes sont les aliments contribuant le plus à l'exposition au PFOS (acide perfluorooctanesulfonique) et au PFOA (acide perfluorooctanoïque).

Les PFAS présentent des risques graves pour la santé. Maladies thyroïdiennes, taux élevés de cholestérol, lésions au foie, cancers, réponses réduites aux vaccins, faible poids à la naissance... les conséquences sur la santé sont importantes, selon l'Agence européenne pour l'environnement.

« La pollution aux PFAS est un sujet de santé publique préoccupant » souligne un rapport parlementaire publié en janvier 2024. Parmi les molécules étudiées, notamment les PFOA et les PFOS, « le niveau de toxicité pour l'Homme est important ». Le PFOA est classé « cancérogène pour l'Homme » et le PFOS « peut être cancérogène pour l'Homme » selon le Centre international de recherche sur le cancer.

Les conséquences sur la santé varient toutefois selon le niveau d'exposition et l'âge, précise le rapport. Les parlementaires proposent notamment d'améliorer les connaissances sur les PFAS et de renforcer la veille sanitaire et la prévalence des maladies, faire cesser urgemment les rejets industriels des PFAS, recenser l'intégralité des sites pollués, contrôler les PFAS dans tous les milieux.

UROC

Tél : 03 20 42 26 60

Mail : uroc-hautsdefrance@orange.fr